

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Anncsey, le 16 mai 2019

Pôle Administratif des Installations Classées  
Réf. : PAIC/CC

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° PAIC-2019-0057**

**portant création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur le territoire de la  
Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération.**

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 03 mai 2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 37 arrêtés de SIS pour la Haute-Savoie

VU la consultation des collectivités tenue du 06/06/2018 au 05/12/2018, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 01/09/2018 et le 31/01/2019

VU les observations du public recueillies entre le 01/04/2019 et le 30/04/2019

**CONSIDÉRANT** que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 05/12/2018, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II.

**CONSIDÉRANT** que le public a été fait l'objet d'une consultation du 01/04/2019 au 30/04/2019, conformément au décret n°2015-1353

**SUR** proposition de Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture :

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : objet**

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

74SIS02322 commune d'Ambilly « GDF-Ancienne usine à gaz d'Annemasse »

74SIS02305 commune d'Annemasse « EATON HYDRAULICS SAS (ex TUTHILL) »

74SIS02372 commune d'Annemasse «DANC »

74SIS07384 commune d'Annemasse « FFB »

74SIS02305 commune de Ville La Grand « EATON HYDRAULICS SAS (ex TUTHILL) »

74SIS02322 commune de Ville La Grand « GDF – Ancienne usine à gaz d'Annemasse »

74SIS02353 commune de Ville La Grand « CUENOD »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

### **Article 2 : publication**

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisque.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de la Haute-Savoie à l'adresse suivante <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Ce SIS est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

### **Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires**

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

### **Article 4 : notifications**

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

**Article 5 : publicité**

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

**Article 6 : délais et voies de recours**

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Grenoble, par courrier ou par le biais du portail "télérecours citoyens", accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

**Article 7 : exécution**

Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture, Monsieur Le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois, Madame La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes, Mesdames et Messieurs les Maires d'Ambilly, d'Annemasse, de Ville-La-Grand et Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE



## Identification

---

Identifiant	74SIS02322
Nom usuel	GDF - Ancienne usine à gaz d'Annemasse
Adresse	rue du gaz
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	AMBILLY - 74008
Autre(s) commune(s)	VILLE LA GRAND - 74305 AMBILLY - 74008

**Caractéristiques du SIS** Le site a accueilli une usine à gaz. De fortes concentrations en HAP, PCB, hydrocarbures, cyanures et souffres ont été mesurées dans les sols. Le site a fait l'objet de travaux de dépollution. Cependant le niveau de décontamination ne permet pas de banaliser totalement le terrain. Notamment les excavations doivent faire l'objet de précautions adaptées.

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DEAL	Base BASOL	74.0026	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0026">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0026</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde	949314.0 , 6571700.0 (Lambert 93)
Superficie totale	24261 m <sup>2</sup>
Perimètre total	1629 m

## Liste parcellaire cadastral

---

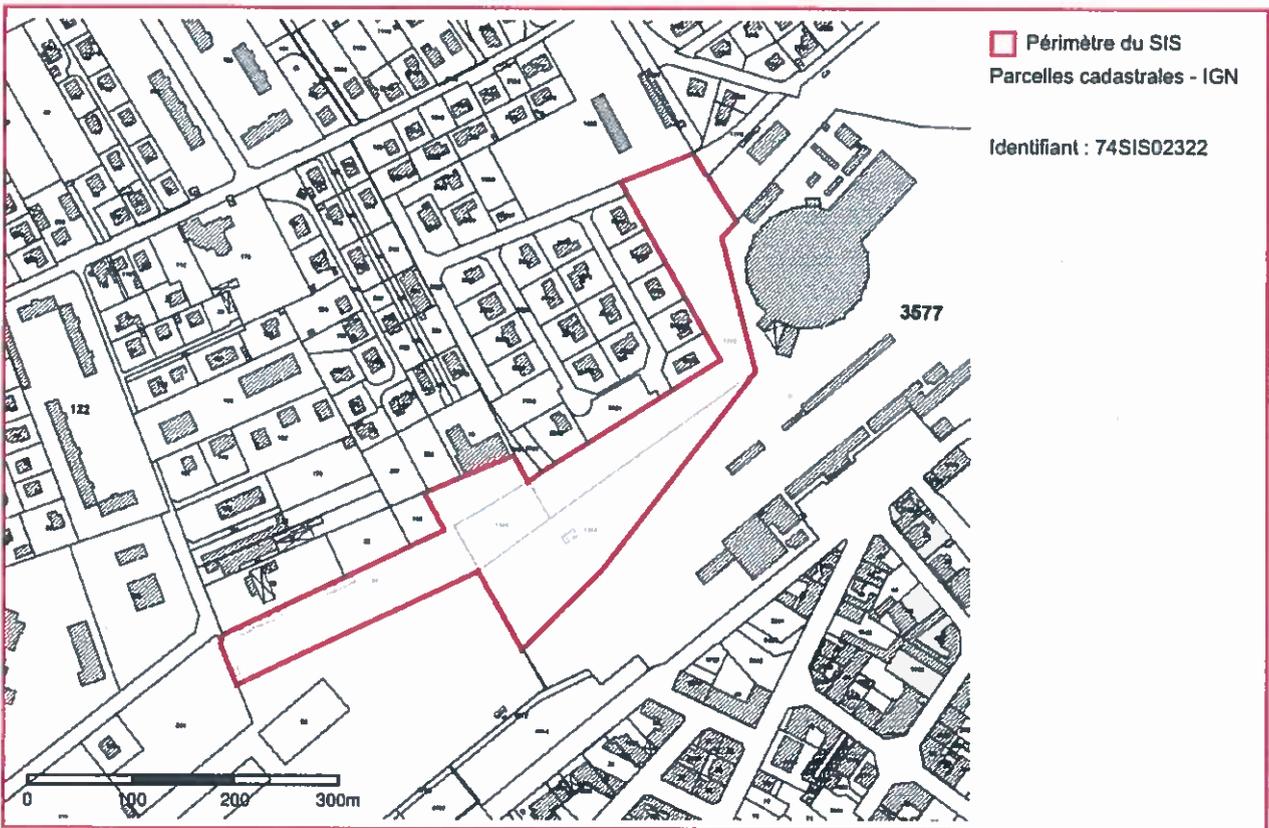
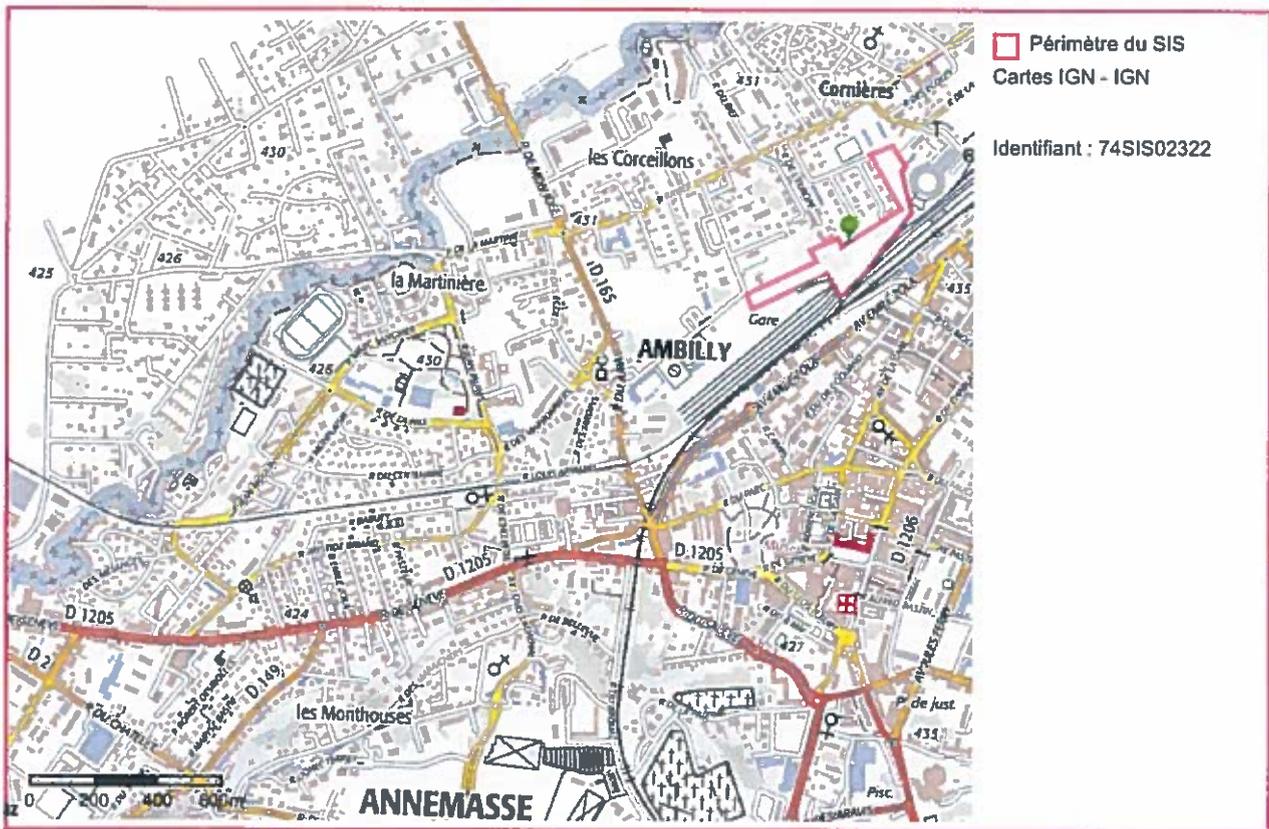
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VILLE LA GRAND	0A	1302	06/04/2018
VILLE LA GRAND	0A	1214	06/04/2018
AMBILLY	AC	34	06/04/2018
VILLE LA GRAND	0A	1301	06/04/2018

## Documents

---

# Cartographie





## Identification

Identifiant	74SIS02305
Nom usuel	EATON HYDRAULICS SAS (ex TUTHILL)
Adresse	Z.I. du Mont Blanc - 10 rue de Californie
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	VILLE LA GRAND - 74305
Autre(s) commune(s)	ANNEMASSE - 74012 VILLE LA GRAND - 74305

**Caractéristiques du SIS** Le site a accueilli des activités de travail mécanique des métaux pour la fabrication de coupleurs ayant occasionné des pollutions aux solvants chlorés (TCE) et hydrocarbures. Une pollution importante subsiste sous les bâtiments

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	74.0008	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0008">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0008</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	951799.0 , 6571833.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7303 m <sup>2</sup>
Perimètre total	489 m

## Liste parcellaire cadastral

---

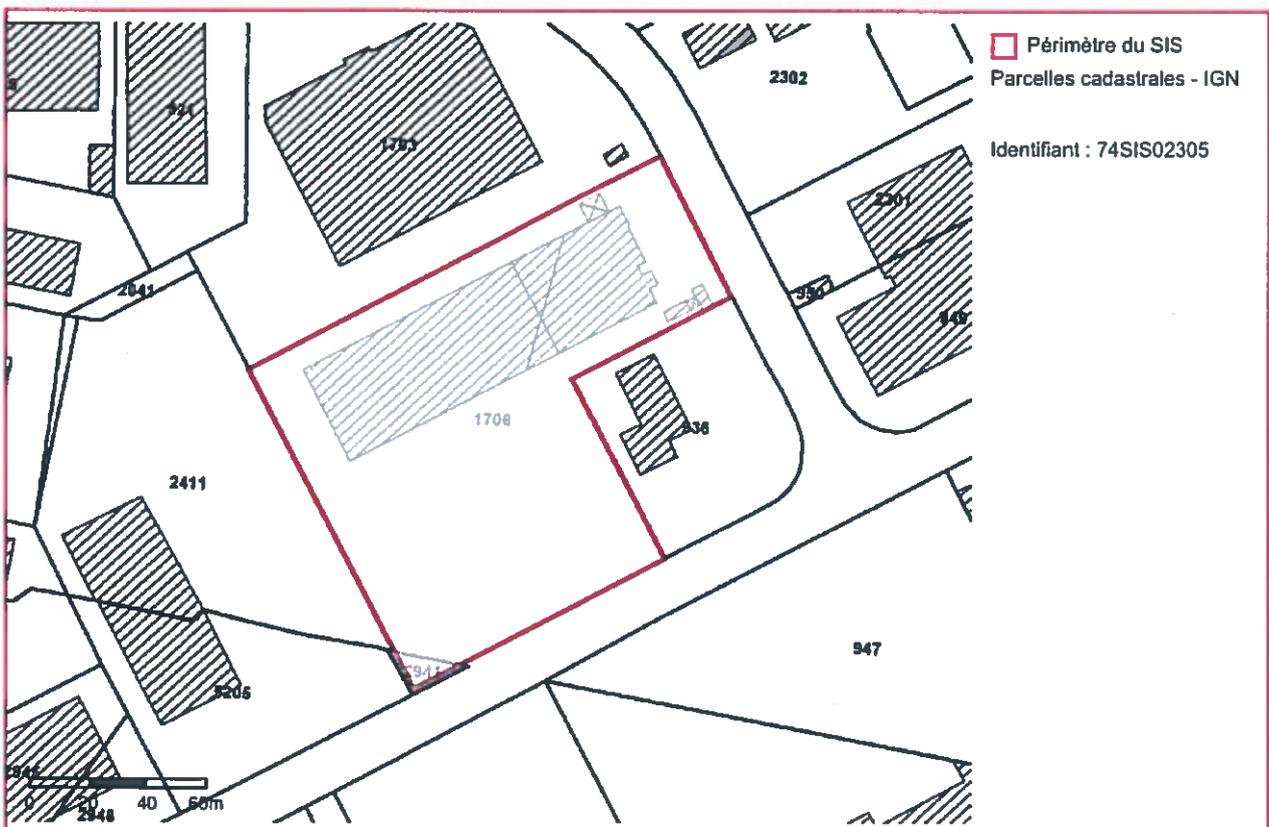
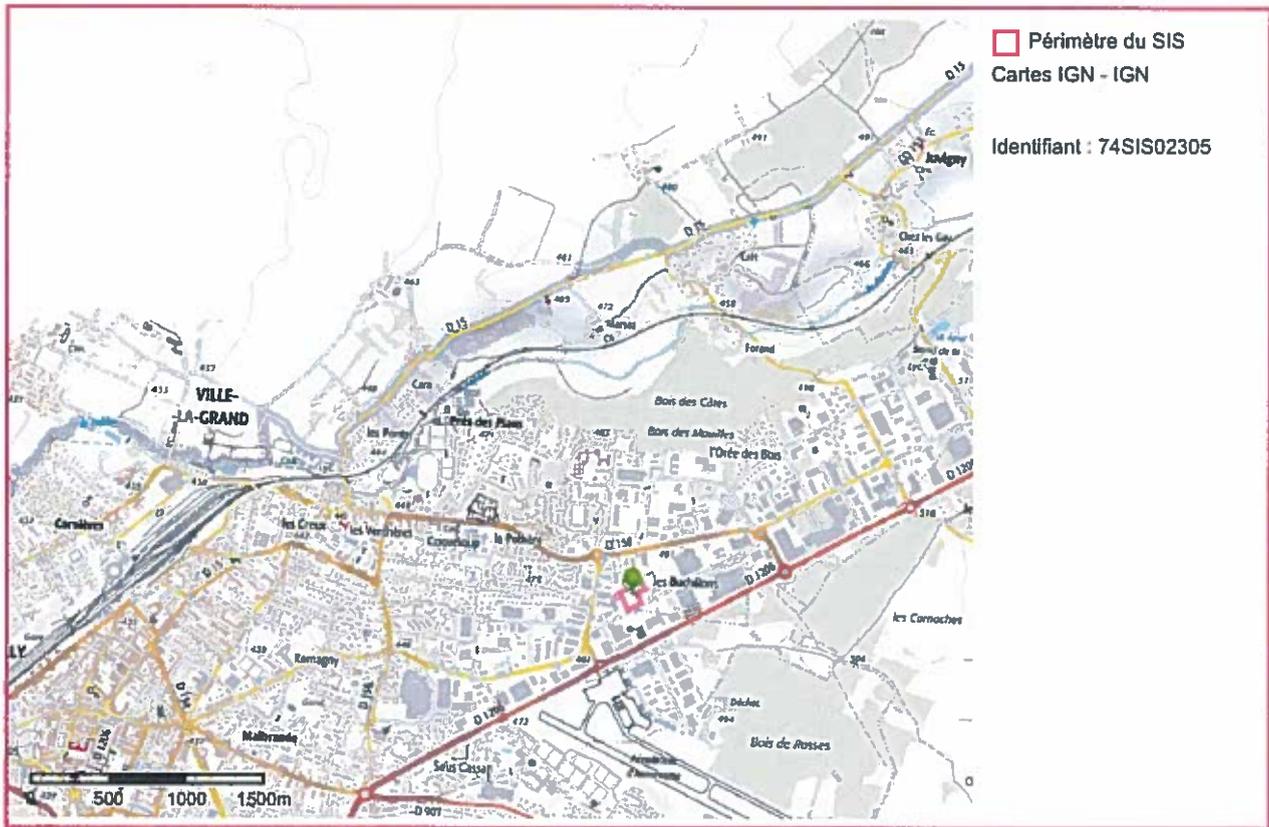
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANNEMASSE	0B	2941	25/04/2018
VILLE LA GRAND	0B	1706	25/04/2018

## Documents

---

# Cartographie





## Identification

Identifiant	74SIS02372
Nom usuel	DANC
Adresse	2 avenue du Léman, 1 rue de la Cote
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	ANNEMASSE - 74012
Autre(s) commune(s)	ANNEMASSE - 74012

**Caractéristiques du SIS** Le site a hébergé la société DORURE - ARGENTURE - NICKELAGE - CHROMAGE (DANC), qui exerçait l'activité, classée au titre ICPE, de traitement de surface (récépissé de déclaration du 31 août 1955, du 11 septembre 1974 et arrêté préfectoral du 11 septembre 1974). Son activité a cessé en 1981. La société a été radiée du registre du commerce le 01/08/2003 (SIREN : 796 180 628 R.C.S. THONON-LES-BAINS). Des pollutions de sols liées à cette activité ont été diagnostiquées en 2008 (notamment éléments traces métalliques et organiques halogénés volatils). Des travaux de dépollutions ont été réalisés entre 2009 et 2010 (notamment excavations de terres polluées). Selon les dernières informations parvenues à l'inspection des installations classées (ICPE) en juin 2009, des contaminations résiduelles subsistent, visibles dans l'eau souterraine (éléments traces métalliques, hydrocarbures, composés organiques halogénés volatils, cyanures...).

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0086	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0086">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0086</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	949825.0 , 6569826.0 (Lambert 93)
Superficie totale	18081 m <sup>2</sup>
Perimètre total	827 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANNEMASSE	0B	1098	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3744	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3745	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3746	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3748	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3756	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	3998	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	4000	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	5627	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	5628	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	5629	09/01/2018
ANNEMASSE	0B	5630	09/01/2018

## Documents

---





## Identification

Identifiant	74SIS07384
Nom usuel	FABRIQUE DE FOURNITURES DE BONNÉTAGE (ex-SEFEA)
Adresse	15 rue de Valeury
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	ANNEMASSE - 74012
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a accueilli une installation classée pour l'environnement soumise à déclaration et spécialisé dans la fabrication et l'assemblage de pièces d'horlogerie.</p> <p>La cessation d'activité a été déclarée en 2012.</p> <p>Un diagnostic environnemental a été réalisé par un organisme spécialisé après la mise en sécurité du site. Deux campagnes d'investigations successives ont été menées sur les lieux, en décembre 2012 et en novembre 2013.</p> <p>La présence d'eaux souterraines n'a pas été détectée au droit du site. Les sondages de sol réalisés ont mis en évidence la présence notamment de COHV, et BTEX.</p> <p>Le site a été jugé en l'état compatible pour un usage industriel en considérant uniquement une exposition par inhalation.</p>

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0129	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0129">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0129</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	949426.0 , 6570214.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5501 m <sup>2</sup>
Perimètre total	390 m

## Liste parcellaire cadastral

---

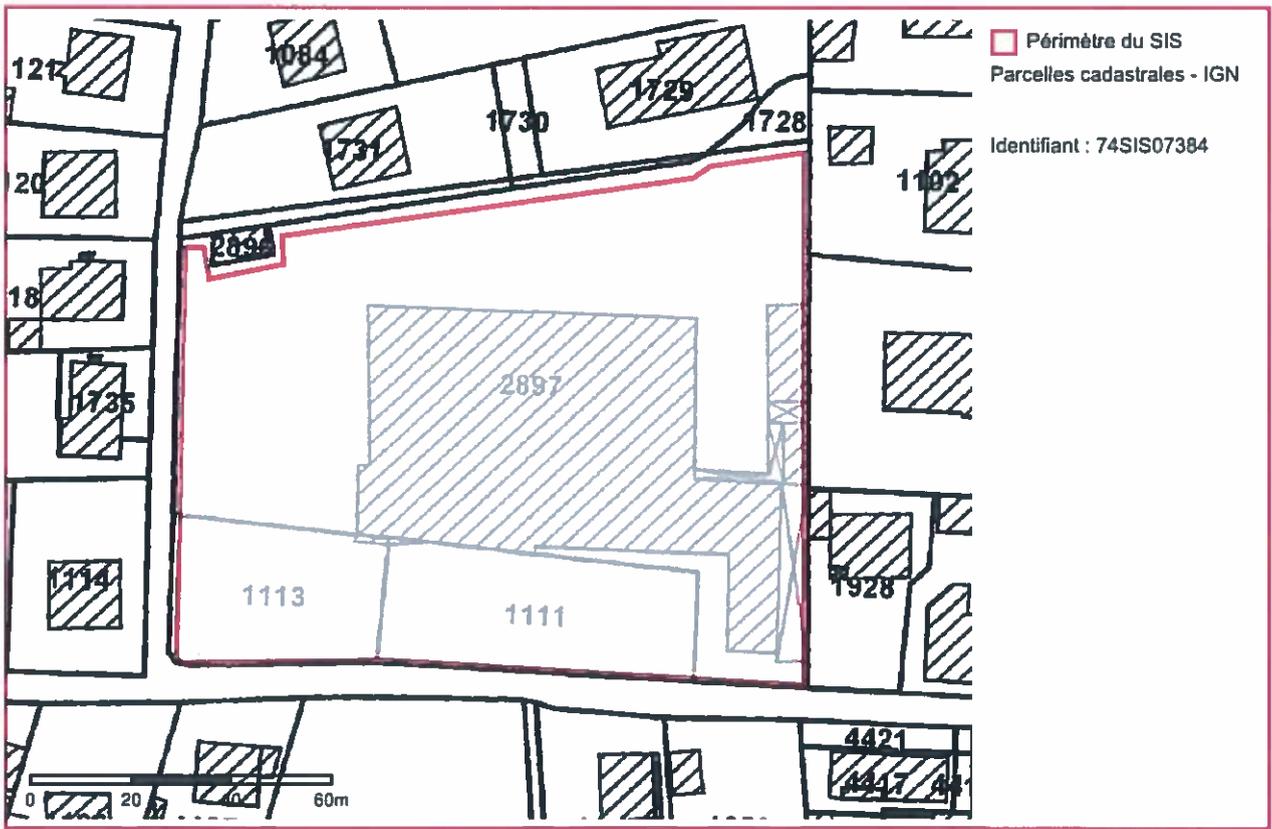
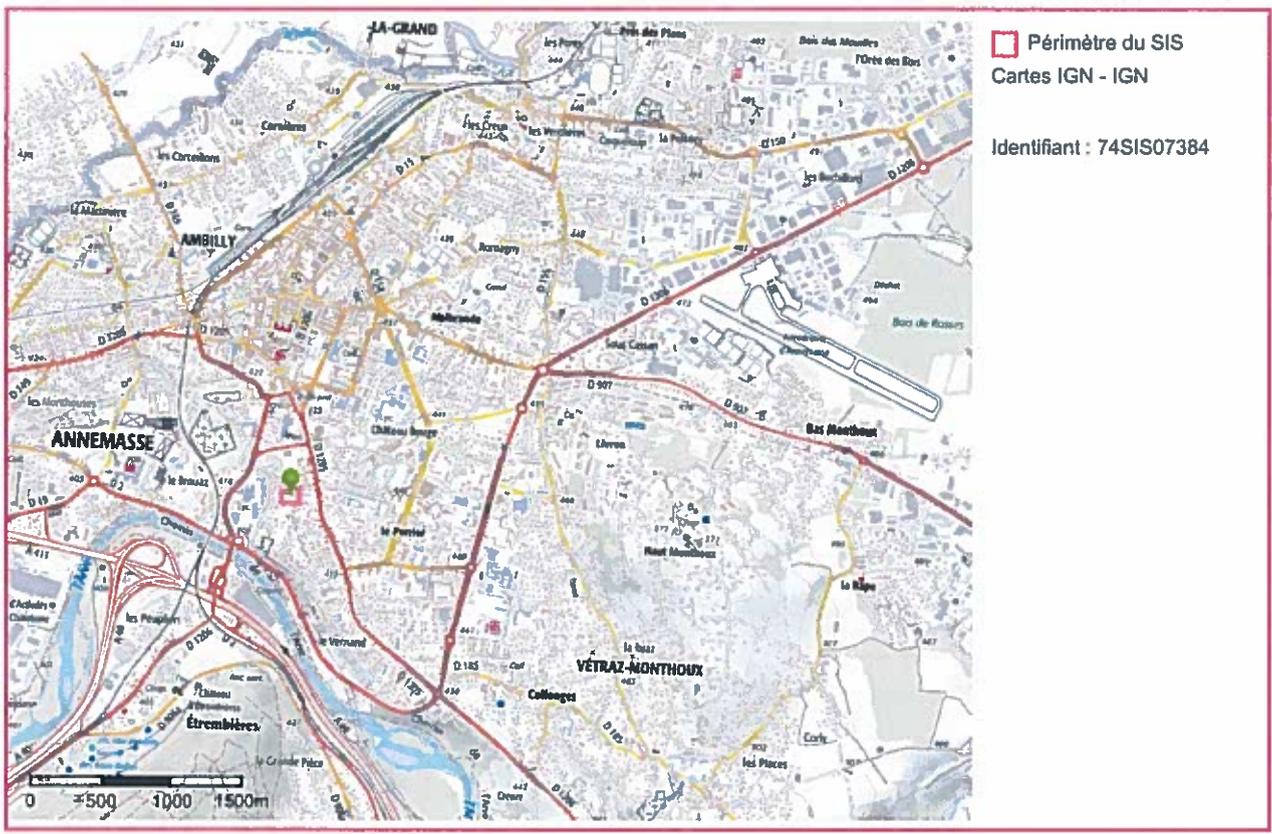
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANNEMASSE	0A	2897	14/05/2018
ANNEMASSE	0A	1111	14/05/2018
ANNEMASSE	0A	1113	14/05/2018

## Documents

---

# Cartographie





## Identification

Identifiant	74SIS02353
Nom usuel	CUENOD
Adresse	18, rue de Buchillons
Lieu-dit	La californie
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	VILLE LA GRAND - 74305
Autre(s) commune(s)	VILLE LA GRAND - 74305

**Caractéristiques du SIS** Le site a accueilli une usine de fabrication de brûleurs de chaudières comportant des activités d'usinage et de peinture. Le diagnostic réalisé en 2011 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures et de zinc dans les sols. Des travaux d'excavation ont été réalisés. Des concentrations résiduelles ont été mesurées en fond et aux bords des fouilles en hydrocarbure.

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0067	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0067">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=74.0067</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	952214.0 , 6571918.0 (Lambert 93)
Superficie totale	62917 m <sup>2</sup>
Perimètre total	1112 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VILLE LA GRAND	0B	957	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	958	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	955	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	954	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	974	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	970	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	966	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	991	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	944	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	993	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	992	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	960	10/01/2018
VILLE LA GRAND	0B	967	10/01/2018
VILLE LA GRAND	B	970	10/01/2018

## Documents

---

# Cartographie

